

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES UNITÉS DE RECHERCHE

—
CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2024-2025
VAGUE E

Septembre 2023



Domaine 1. Profil, ressources et organisation de l'unité

Référence 1. L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.

- C1. L'unité a une vision claire de son environnement de recherche et une connaissance solide de ses acteurs. Elle tient compte de la politique de ses tutelles en matière de recherche et de valorisation.
- C2. L'unité décrit sa stratégie scientifique et son mode de construction. Elle associe l'ensemble de ses personnels à l'élaboration de sa politique de recherche et de valorisation. Elle s'organise en conséquence.
- C3. L'unité analyse les impacts économiques et sociétaux de la politique scientifique qu'elle conduit et elle décrit comment elle les prend en considération.

Référence 2. L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

- C1. En adéquation avec son profil d'activités et son environnement de recherche, l'unité acquiert, au-delà de sa dotation récurrente, des ressources financières supplémentaires.
- C2. L'unité mutualise une partie de ses ressources pour favoriser notamment l'émergence de thématiques novatrices et des activités collectives de recherche.
- C3. L'unité veille à ce que ses locaux, ses infrastructures scientifiques et ses ressources documentaires soient adaptés à ses objectifs scientifiques.

Référence 3. Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

- C1. L'unité adopte les principes de gestion des ressources humaines respectueux de la parité, non discriminatoire en matière de formation, de mobilité interne et d'évolution des carrières de ses personnels.
- C2. L'unité est attentive aux conditions de travail de ses personnels, à leur santé, à leur sécurité et à la prévention des risques psycho-sociaux.
- C3. L'unité applique toutes les dispositions nécessaires à la protection du patrimoine scientifique et des systèmes informatiques.
- C4. L'unité applique les recommandations relatives à la prévention des risques environnementaux et à la poursuite des objectifs de développement durable.
- C5. L'unité actualise régulièrement son plan de continuité d'activité (PCA) pour faire face à des situations d'urgence.

Domaine 2. Attractivité

Référence 1. L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.

- C1. L'unité organise des manifestations scientifiques, congrès internationaux et européens majeurs. Ses membres font partie des comités scientifiques de ce type de manifestations.
- C2. Les membres de l'unité sont régulièrement invités à présenter leurs travaux dans des institutions académiques ou des congrès, internationaux et européens.
- C3. Les membres de l'unité exercent des responsabilités éditoriales dans des revues ou des collections d'ouvrages reconnues internationalement.
- C4. L'unité comprend des membres d'instances de pilotage de la recherche ou d'expertise scientifique à l'échelle internationale, européenne ou nationale.
- C5. L'unité comprend des membres d'académies, d'institutions scientifiques ou de sociétés savantes reconnues nationalement ou internationalement.
- C6. L'unité comprend des lauréats de distinctions et prix scientifiques internationaux, européens et nationaux.

Référence 2. L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.

C1. Au sein de l'unité, les personnels chercheurs débutants (niveaux doctorat et post-doctorat) bénéficient d'un environnement et d'un encadrement de qualité leur assurant des conditions de travail favorables.

C2. L'unité attire régulièrement des personnels de recherche et des personnels d'appui à la recherche qui intègrent des postes de permanents. Elle leur fournit un environnement propice au développement de leurs activités de recherche et à leur intégration au sein des recherches de l'unité.

C3. L'unité accueille des chercheuses et des chercheurs invités de renom.

C4. L'unité met en œuvre la stratégie opérationnelle de ses tutelles en matière d'intégrité scientifique et de science ouverte.

Référence 3. L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.

C1. L'unité répond avec succès à des appels à projets internationaux et européens.

C2. L'unité est impliquée, à différents niveaux, dans des dispositifs et des projets financés par les programmes d'investissements nationaux.

C3. L'unité porte des projets financés par l'Agence nationale de la recherche (ANR) ou autre grande agence nationale (ANRS, fondations d'ampleur nationale, INCA, etc.).

C4. L'unité répond avec succès à d'autres types d'appels à projets lancés par ses tutelles, des structures d'animation de la recherche (fédérations, MSH, etc.), les collectivités territoriales, des associations.

C5. L'unité finance sur ses ressources propres des contrats doctoraux et post-doctoraux, des contrats d'ingénieurs et de techniciens, des chaires, des équipements.

Référence 4. L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.

C1. L'unité utilise des plateformes, des équipements, des démonstrateurs de pointe bénéficiant d'un label ou d'une certification.

C2. L'unité met en œuvre une stratégie de développement, de maintenance et de jouvence ainsi que d'ouverture à des tiers, de ses plateformes, équipements et démonstrateurs.

C3. L'unité bénéficie de personnels techniques qualifiés dans la gestion de ses plateformes, de ses équipements, de ses démonstrateurs.

Domaine 3. Production scientifique

Référence 1. La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

C1. La production scientifique de l'unité repose sur des fondements théoriques et méthodologiques solides.

C2. La production scientifique de l'unité est originale.

C3. La production scientifique de l'unité constitue un apport significatif à la connaissance.

C4. La production scientifique de l'unité est publiée sur des supports de qualité.

C5. La production scientifique de l'unité comprend des co-publications avec des partenaires reconnus au niveau international.

Référence 2. La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.

C1. La production scientifique est en adéquation avec le potentiel de recherche de l'unité. Elle ne sacrifie pas la qualité à la quantité.

C2. La production scientifique de l'unité est répartie de façon équilibrée entre les équipes.

C3. L'ensemble des personnels chercheurs permanents contribue à la production scientifique de l'unité.

C4. L'ensemble des personnels chercheurs débutants (niveaux doctorat et post-doctorat) participe à la production scientifique de l'unité.

Référence 3. La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

C1. La production scientifique de l'unité résulte d'activités de recherche qui respectent l'ensemble des règles et des valeurs garantissant leur caractère honnête et scientifiquement rigoureux.

C2. La production scientifique de l'unité est le résultat de recherches respectant la personne humaine, la vie animale.

C3. La production scientifique de l'unité respecte les principes de la science ouverte en partageant le plus largement et le plus rapidement possible les publications, méthodes, données publiables, codes et autres éléments constitutifs de la démarche scientifique.

Domaine 4. Inscription des activités de recherche dans la société

Référence 1. L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non-académique.

C1. L'unité établit des partenariats conventionnés avec des acteurs du monde culturel, économique et social et développe des projets collaboratifs de recherche avec ces acteurs.

C2. Dans ses réponses aux sollicitations des acteurs du monde non-académique, l'unité se saisit de sujets à haute valeur scientifique, technologique, sociale et culturelle, en cohérence avec sa politique de recherche.

C3. Les partenariats noués par l'unité permettent de relever des défis environnementaux, sociétaux ou technologiques.

C4. L'unité encourage l'accueil de professionnels. Elle met à disposition ses personnels dans des structures non-académiques.

C5. L'unité accueille des doctorants dont la recherche est financée, en totalité ou en partie, par des partenaires non-académiques.

C6. L'unité met en œuvre des conventions pour la formation continue des acteurs du monde non-académique.

C7. L'unité est engagée dans des activités de science participative ou collaborative.

Référence 2. L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.

C1. L'unité développe des ressources scientifiques et technologiques valorisées au plan économique. Elle mène une politique active de protection de la propriété intellectuelle (dépôts de brevets et licences d'exploitation).

C2. L'unité est à l'origine de la création d'entreprises et de micro-entreprises innovantes. Elle concourt à la création d'emplois et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

C3. L'unité diffuse ses résultats auprès des acteurs du monde social, économique et culturel.

C4. L'unité contribue à la rédaction de normes, de procédures, de recommandations, de référentiels, reconnus par des instances compétentes (AFNOR, HAS, ISO, etc.).

C5. L'unité fournit des expertises ou des recommandations à des acteurs sociaux : instances internationales, personnalités politiques, administrations publiques, associations de consommateurs, associations de patients, etc.

Référence 3. L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

C1. L'unité met ses compétences scientifiques au service de l'organisation de manifestations à destination du grand public (expositions, biennales, installations, concerts, spectacles, etc.).

C2. Les membres de l'unité, du fait de leurs compétences scientifiques, participent à la médiation scientifique. Ils interviennent dans les médias ou sur les réseaux sociaux dans le respect de l'intégrité scientifique et de la déontologie.

C3. L'unité organise des actions de sensibilisation à destination des jeunes (élèves, collégiens, lycéens).